



LE PRESIDENT

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Réf : NF/EV/MB/20/05/11

Laon, le 13 mai 2020

Monsieur le Président de la République,

Nous avons été très heureux d'apprendre la confirmation de votre venue dans l'Aisne, le 17 mai prochain, pour présider la cérémonie commémorative des 80 ans de la Bataille de Montcornet et du lancement de « l'année De Gaulle ».

Au nom de l'Assemblée départementale, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre présence qui témoigne de votre attachement à la place qu'occupe notre département dans l'Histoire collective.

En effet, l'Aisne a payé un lourd tribut aux deux conflits mondiaux. A la croisée du Nord et de l'Est, notre département a, par ailleurs, toujours été lourdement impacté par les crises économiques, notamment les plus récentes. Il en est de même pour la crise sanitaire du COVID-19.

Pourtant, l'Aisne a toujours fait preuve de résilience et surmonté les épreuves. Face aux difficultés, les Axonais n'ont jamais baissé les bras.

Aussi, dès le début de cette crise, le Département a très vite réagi en distribuant des masques afin que tous les acteurs de proximité, sociaux, économiques et de santé puissent assurer, en sécurité, leurs missions prioritaires auprès de la population et notre laboratoire départemental participe au processus national de dépistage.

A cette crise sanitaire vont désormais succéder une crise économique et une crise sociale. L'Etat aura besoin des collectivités locales, en particulier des Conseils départementaux, pour que jouent à plein les solidarités humaines et territoriales.

Comme vous l'avez récemment affirmé, après ce terrible épisode sanitaire, plus rien ne sera comme avant. Il nous faut innover, inventer de nouveaux modèles, accélérer certains processus de transformation de notre pays. Les dispositifs « d'hier » ne sont plus suffisamment efficaces, c'est le moment de les réinventer.

.../...

Nous connaissons, en particulier, les limites de l'efficacité du Revenu de Solidarité Active, dont les facultés d'insertion et de retour à l'emploi sont nettement insuffisantes. Dans le même esprit, l'activation des dépenses sociales consistant à financer l'activité plutôt que de compenser une faiblesse de ressources, doit désormais trouver une place centrale dans la palette d'outils de l'action publique.

La crise actuelle révèle autant qu'elle accentue les inégalités entre les territoires et menace le pacte républicain.

Aussi, pour avoir les moyens d'agir, les Départements doivent disposer des leviers financiers indispensables à leur action. C'est loin d'être le cas aujourd'hui et il est nécessaire d'améliorer encore largement la répartition des ressources entre les départements afin de leur permettre, à tous, en équité, d'assumer leurs missions de solidarités humaines.

Dans le même esprit de dialogue et de souci d'efficacité de l'action publique qui ont toujours marqué nos échanges, je joins à ce courrier, Monsieur le Président, quelques propositions de mesures afin d'apporter notre contribution à votre réflexion.

Vous renouvelant mes remerciements et me tenant à votre entière disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Nicolas FRICOTEAUX

Propositions du Président du Conseil départemental de l'Aisne au Chef de l'Etat

Mesures de portée nationale

1) Afin de donner à tous les Départements, et en particulier à ceux qui ont, à la fois, le moins de ressources et le plus de dépenses sociales à financer, mise en œuvre d'une réforme sur les ressources des départements, CVAE et DMTO en particulier, qui garantira une meilleure équité de moyens entre les départements et leur permettra d'assumer les conséquences sociales de la crise sanitaire.

2) Valoriser les usages numériques comme vecteurs d'accès aux services et au lien social :

- Soutien à l'accès au numérique (terminaux et accès) pour les familles défavorisées, les personnes isolées, celles en perte d'autonomie, en partenariat avec les collectivités et les opérateurs.
- Accélération du déploiement des dispositifs de télémédecine fixes, en premier lieu dans les EHPAD, mais aussi mobiles en ruralité (outils d'examen et de dépistage).
- Accélération du déploiement des tiers-lieux numériques afin de conforter l'usage du télétravail et développer l'inclusion numérique.

3) Emploi :

- Mise en œuvre facilitée et amplifiée de l'activation des dépenses sociales, en déduction du coût salarial pour créer, en grand nombre, des emplois durables de faible qualification en direction des associations, des collectivités, des petites entreprises et des exploitations agricoles.

Mesures spécifiques au département de l'Aisne

1) Extension, comme cela a été prévu, de certaines mesures du Pacte Sambre Avesnois Thiérache, à d'autres territoires du département.

2) Dans la continuité des travaux engagés et programmés autour de la RN2, permettre le raccordement de la voie ferroviaire Paris-Laon avec le pôle aéroportuaire de Roissy et améliorer ainsi la desserte du projet présidentiel, autour du Château de Villers-Cotterêts, pour en faciliter tout le potentiel.

3) Donner la possibilité au Conseil départemental de revenir sur la baisse de la Taxe d'Habitation (déliaison des taux), décidée en 2010, par le Conseil général de l'Aisne. Cette mesure permettrait aux habitants de notre département d'être traités sur la même base que tous les autres citoyens Français, dans le cadre de la réforme de la fiscalité et de la suppression de la Taxe d'Habitation. Cette mesure aurait également un effet levier très important pour l'attractivité de l'Aisne.